



Ordre des  
**ARPENTEURS-GÉOMÈTRES**  
du Québec

23 DEC. 2019

COMMISSION DE LA CULTURE ET DE  
L'ÉDUCATION

Déposé le : 2020-11-03

N° : CCE-093

Secrétaire : Olivier Champagne

BUREAU DE LA PRÉSIDENTE

Québec, le 18 décembre 2019

Madame Nathalie Roy  
Ministre  
Ministère de la Culture et des Communications  
Édifice Guy-Frégault  
225, Grande Allée Est, Bloc A, 1<sup>er</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 5G5

**Objet : V/Réf. : 34578**

Madame la Ministre,

J'accuse réception de votre lettre en date du 10 décembre 2019 concernant des actes de division, subdivision ou morcellement qui auraient été réalisés par des arpenteurs-géomètres sans les autorisations préalables requises au sens des articles 49 et 64 de la Loi sur le patrimoine culturel, et je vous en remercie.

Soyez assurée que nous prenons la situation très au sérieux et que nous en avons saisi le syndic immédiatement. Votre lettre sera également portée à la connaissance du Conseil d'administration lors de notre prochaine réunion et nous prendrons les mesures nécessaires afin de nous assurer que nos membres respectent les dispositions de la loi.

Je vous prie d'accepter, Madame la Ministre, l'assurance de mes sentiments distingués.

Le président,

Orlando Rodríguez, g., Ph. D.

OR/jl

c. c. Sonia Lebel, ministre de la Justice